

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 17 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	17 avr. 2023	17 avr. 2023
Commentaires : Une preuve a été envoyée par courriel à la mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection de surveillance sur les lieux n'a pas été effectuée. Une preuve a été envoyée par courriel à la mentore en assurance de la qualité.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2023

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2023

Date